

Procès-verbal du conseil communal du 16 mars 2015, 20h00

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la première séance de l'an à 20h00. L'appel nominatif atteint le quorum avec 39 membres présents (une arrivée tardive) sur les 48 assermentés. Cinq personnes sont excusées, quatre absentes.

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 5 décembre 2014

Le président demande une modification de l'ordre du jour au point numéro 7. Il ne s'agit pas d'élections statutaires, mais de nommer un nouveau membre à la commission des finances. La nomination sera traitée en point 4.

M. Jean-Claude Chamorel relève qu'il avait encouragé les conseillers à participer au Calendrier de l'Avent allant « à la rencontre des artisans » et non à leur rencontre.... (Correction à la page 6.)

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014 sont approuvés à la majorité avec une abstention.

2. Communications du bureau du conseil

Le président donne lecture d'une lettre reçue de M. Michel George au sujet d'un courrier que ce dernier avait adressé à la municipalité en date du 13 mars 2014. Il avait notamment sollicité une visite des forêts avec le responsable des plantations de la forêt communale, demande qui lui a été refusée. M. M. George tient à remercier la commission de gestion et en particulier son président, M. Daniele Sculatti, pour leur assistance. Leur intervention a permis de procéder aux travaux urgents et d'établir un programme futur.

Le syndic, M. Gilbert Cuttelod, regrette le climat de polémique engendré par ce dossier. C'est la municipalité, suite aux nombreuses interventions de M. M. George, qui a décidé d'envoyer le dossier au bureau du conseil communal afin que la commission de gestion puisse prendre position. Le syndic souligne que moins d'un mois après les deux visites en forêt qu'il avait effectuées avec M. M. George, une entreprise avait été chargée des travaux de nettoyage d'une plantation ainsi que la mise en état d'un chemin. Estimant avoir satisfait ainsi aux demandes de M. M. George à propos de la forêt, il rejette les propos de ce dernier, qui reproche à la municipalité de ne pas avoir donné suite.

Le président annonce que, puisque la publication du nouveau règlement communal est imminente, tout conseiller souhaitant faire partie de la commission ad-hoc est appelé à se manifester à la fin de la séance.

Enfin, le prochain conseil, qui aura lieu le 29 juin, sera avancé d'une heure. Puisque ce sera le dernier du syndic actuel, le président demande aux conseillers de venir le ventre vide...

3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

En l'absence de la personne concernée (excusée pour raison professionnelle), le point 3 de l'ordre du jour est reporté à la séance du mois de juin.

4. Nomination d'un premier suppléant à la commission des finances

M. Jean-Claude Chapuisat, démissionnaire l'an dernier, est remplacé par M. Christian Gaus.

5. Préavis n° 1/2015 – Le défrichement définitif de 16'260 m² situés sur la parcelle 308, avec plan de reboisement et la modification du PGA relatif à l'extension de la zone Zoo et pérennisation de la zone intermédiaire en SDA de la parcelle 352

M. J.-Cl. Chamorel, rapporteur, donne lecture pour la commission ad-hoc. Après trois réunions, dont une avec le responsable du zoo, M. Roland Buillard, la commission relève que l'extension du zoo ne modifie pas la situation actuelle par rapport aux eaux usées et aux eaux souterraines. La commune reste propriétaire du terrain pour une durée qui sera définie par acte notarié. L'objectif principal de l'extension du zoo est d'augmenter le bien-être des animaux tout en créant une attractivité croissante pour les visiteurs. Par rapport à ce qui figure à la page 14 du rapport d'aménagement, la commission souligne qu'il est apparu que les petits ruisseaux qui traversent le 2^{ème} îlot de sénescence sur la parcelle 308 se déversent dans le Flon et non le Parimbot. Elle termine par souligner le professionnalisme dans la préparation du projet d'extension commencé déjà en 2011 et recommande l'approbation du préavis municipal.

Mme Marlyse Krieg aurait souhaité que les sujets de l'agrandissement du zoo et du reboisement soient traités séparément. Le syndic lui répond qu'au contraire, si le conseil devait refuser l'un ou l'autre des deux points, la totalité du projet serait à recommencer. En effet, le projet de compensation des zones affectées a déjà été modifié trois fois car chaque service a amené ses propositions durant les trois ans de négociation. Mme M. Krieg note, en ce qui concerne le reboisement, qu'une petite partie de la parcelle 308 contient une zone de prairie sèche avec des centaines de plantes qui, selon la protection de la nature, sont en perdition. Le syndic lui répond qu'une étude technique commandée et financée par le zoo a tenu compte des remarques de tous les services y compris de celles de la protection de la nature. Il rappelle également que lorsqu'il s'agit d'un terrain qui dépasse les 5'000 m², il s'agit de la compétence fédérale et non cantonale. La Confédération a considéré, dans son préavis, qu'« aucun milieu naturel digne de protection... ne sera altéré » Ainsi, puisque les services concernés, tant sur le plan cantonal que fédéral, ont pris position, le projet n'a pas à être remis en cause.

M. Jean Gaumann demande une explication par rapport à la parcelle 352 puisque celle-ci n'est pas en zone agricole, mais en intermédiaire et, pourtant, destinée à être reboisée. Le syndic explique le mécanisme. En accord avec les services de l'Etat, la zone trouvée en compensation de la zone forestière déboisée est agricole. En la reboisant, il faut toutefois compenser la perte d'une zone agricole par une autre zone agricole sans qu'il s'agisse

d'un terrain déjà en zone agricole, puisque ce ne serait alors plus une compensation. Par désaffectation de la zone intermédiaire en zone agricole, dit le syndic, on parle de « pérennisation d'une zone agricole ». En effet, dans la nouvelle loi, la notion de zone intermédiaire n'existe plus. Une zone intermédiaire devient totalement inconstructible.

Le rapport de la commission est approuvé à l'unanimité. Le préavis est accepté avec une abstention.

Le président signale que M. R. Buillard est présent ce soir et prêt à répondre à toute question à l'issue de la séance.

6. Préavis n° 02/2015 – l'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter CHF 96'301.35 en vue de financer les travaux de l'agrandissement de la déchetterie de Servion comprenant la création d'un couvert et l'extension de la zone bétonnée

M. Bertrand Daout, rapporteur pour la commission ad hoc, donne lecture du rapport. Il souligne les aspects d'amélioration du système actuellement en place, tant sur le plan financier que dans un confort d'utilisation accru.

M. Serge Theintz, rapportant pour la commission des finances, souligne les aspects de rationalisation qu'offrent les travaux proposés.

M. Pierre Frédembach souhaite que, pour le dépôt des déchets verts, l'on puisse dorénavant accéder jusqu'au bout de l'allée.

Répondant à la question de Mme Monique Van Hoof, qui demande si la déchetterie sera ouverte normalement pendant les travaux, Mme Monique Ries, municipale, l'informe que les heures d'ouverture habituelles seront maintenues.

M. J.-Cl. Chamorel s'enquiert du nombre d'offres reçues pour les travaux. Mme M. Ries lui répond qu'il y a eu trois offres en ce qui concerne le bétonnage et deux pour le travail de couverture. Dans les deux cas, celles retenues étaient les moins chères.

Les rapports des deux commissions ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

7. Préavis n° 03/2015 – l'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter CHF 583'000.00 en vue de financer les travaux de réfection de la route RC 637d avec renforcement de la chaussée, renouvellement de la couche de roulement et marquage ; rénovation de canalisations des eaux claires ; prolongation du trottoir du quartier Es Bioles aux Cullayes

Le rapport de la commission ad hoc est présenté par M. Patrice Jordan. La commission remarque que les signes de fatigue déjà constatés sur la route cantonale entre Servion et Les Cullayes ont été accentués par l'hiver rigoureux. Il appartient à la commune de financer les tronçons à l'intérieur des deux villages, le reste étant pris en charge par l'Etat

de Vaud, représenté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a déjà planifié la réfection de la chaussée. Les montants déposés lors des soumissions sont inférieurs aux coûts mentionnés dans le préavis, ce qui laisse une marge de manœuvre pour des imprévus apparaissant durant les travaux. Afin de rationaliser les coûts et les nuisances, la commission souhaite que l'Association intercommunale des eaux puisse intervenir durant la période des travaux (début prévu en septembre 2015) pour procéder au remplacement des conduites d'eau potable. Pour ce qui concerne le trottoir, la commission relève l'importance d'une prolongation afin d'inclure les parcelles constructibles avoisinantes et se réjouit de ne pas voir de prolongation proposée en direction de Servion, le chemin des Grandes-Ravares servant de passage adéquat pour tout promeneur.

La commission des finances, dont le rapport est lu par M. S. Theintz, estime qu'il est justifié de procéder aux travaux de la partie communale de la route et de profiter d'une synergie avec le canton car, malgré les différentes procédures de soumission, les deux parties ont la volonté de coordonner leurs travaux respectifs. La commission estime le montant supportable pour les finances de la commune. De plus, une subvention de près de 30% devrait diminuer la facture pour laquelle la commune nécessite l'autorisation d'emprunter.

M. P. Frédembach demande pourquoi il n'est pas prévu de prolonger le trottoir tout le long de la route. M. Cédric Matthey, municipal, répond que le coût engendré serait beaucoup trop élevé par rapport à son utilité et que, de toute manière, il est possible d'emprunter le chemin des Grandes-Ravares. Par rapport à la possibilité d'y rajouter une piste cyclable, il faudrait élargir la route. Le municipal ajoute que la question pourrait se poser dans le cas où le canton serait d'accord de construire une piste cyclable sur son tronçon de route.

Les rapports des commissions ad hoc ainsi que celle de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Communications de la Municipalité

M. Yves Boand, municipal, donne des nouvelles par rapport au futur collège de Servion. Les plans sont en voie d'achèvement. Selon le programme établi, il est prévu une salle de gymnastique, six salles de classe, une partie administrative, une structure d'accueil de la petite enfance (APE) et une autre pour les personnes externes. Un projet d'extension permettrait d'ajouter quelques classes supplémentaires à une date ultérieure. Actuellement, une grosse machine présente sur le terrain procède à des sondages afin de déterminer la nature du sol en vue des travaux futurs de terrassement. Le 9 mars, a eu lieu la présentation du projet au sein de la municipalité, le 25 mars, la publication dans la FAO et le 19 octobre, il est prévu de débiter les travaux dont la réception de l'ouvrage est prévue le 8 août. Face à de telles dates, le municipal reste cependant positif.

M. C. Matthey annonce que le 29 juin, après 34 ans de bons et loyaux services, M. G. Cuttelod assistera à son dernier conseil en tant que syndic. Sans préavis, il demande au nouveau municipal, présent dans le public, de se présenter. M. Christophe Chaillet, qui

entrera à la municipalité le 1^{er} juillet, fête ses 49 ans cette année. Il est papa de deux enfants dont un est parti la veille en voyage d'études à New York. Habitant le village depuis 1977/78, il a fait une grande partie de sa scolarité à Moudon, travaille au Théâtre Barnabé et a participé activement au club de football de Jorat-Mézières. Suivant cette voie sportive, il vient de se faire nommer au comité central de l'association cantonale vaudoise de football. Enfin, il se réjouit de son entrée officielle à la municipalité au mois de juillet où il espère pouvoir répondre pleinement aux attentes de la population.

Propositions individuelles et divers

M. S. Theintz, suggère que les visiteurs pédestres au zoo, ne connaissant pas toujours bien les lieux, bénéficieraient de la pose d'un panneau indiquant la direction à suivre afin de ne pas devoir emprunter la route cantonale. M. C. Matthey lui répond qu'actuellement, l'absence de panneau est due au fait que la zone ne fait pas partie du tourisme pédestre.

M. J. Gaumann se réfère au courriel envoyé par Philippa King Rojo, secrétaire du conseil, contenant une invitation de Lausanne Région à la séance d'information tenue à Beaulieu les 10 et 12 février sur le projet de centre sportif de Malley. Il demande quelle est l'incidence financière pour la commune de Servion. Le Syndic lui répond que ceci fera l'objet d'un préavis présenté au conseil communal au mois de juin. Il esquisse les conséquences de la convention que la commune de Servion pourrait signer avec Lausanne Région. Il s'agit d'une part du financement d'une patinoire qui est pressentie pour les jeux olympiques de la jeunesse en 2020 et d'autre part une piscine couverte qui serait à construire ultérieurement. Il explique que le financement serait adapté à l'investissement de la commune qui ne devrait participer qu'aux frais d'exploitation selon une clef de répartition tenant compte de plusieurs facteurs, dont son éloignement.

Mme Marie-Odile Kropf commente que le chiffre d'investissement de deux millions de francs constitue un projet de remboursement à vie. Le syndic lui répond qu'on pourra aussi y patiner toute sa vie. Il estime que les projets d'antan où l'on pouvait dépendre de la capitale pour supporter tous les frais de construction sont révolus. Avec la venue des transports publics qui permettent un accès aux lieux, il est logique que les communes qui bénéficient de l'infrastructure, partagent les frais. Il souligne que la municipalité avait toujours refusé de participer financièrement pour la patinoire de Malley tant qu'il n'y avait pas de réseau de transport public acceptable.

M. P. Frédembach demande dans quelle mesure le projet de piscine influe sur le projet régional. Le syndic lui répond qu'à cause des coûts d'exploitation considérables, le projet d'Oron a été abandonné. Il reste encore une proposition pour une étude de piscine couverte dans le cadre de l'école. Une bonne partie des communes a refusé d'entrer en matière arguant que, pour ses heures d'enseignement, l'école n'a pas besoin d'une piscine couverte mais d'avoir accès à une piscine. Dans le cas où une piscine régionale verrait le jour, la participation des communes serait adaptée.

La séance est levée à 21:07.